

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	5

**N° 22/2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 30/10/2023**

**OBJET : Vente de parcelles communales à MME et MR PERRET**

L'an deux mille vingt trois et lundi 30 octobre à 14 h 00 , le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mme Josyane PAGES, Mrs Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Étaient absents : Mme Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr PERRET Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Cette délibération annule la délibération 13\_2023 du 09/06/2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr PERRET Nicolas et Mme PERRET Amandine souhaitent acquérir 4 parcelles de 629 m<sup>2</sup> au total , contiguës à leur propriété.

Il s'agit des parcelles

-D159 (127 m<sup>2</sup>) , D160 (108 m<sup>2</sup>) et D161 (57 m<sup>2</sup>)

-D 404 (337 m<sup>2</sup>) cadastrée le 07/09/2023 provenant du communal public le long de la route de la Jaline délaissée depuis 50 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis de principe favorable à la vente des parcelles cadastrées n° D 159, 160 et 161 ainsi qu'à la parcelle D 404 extraite du communal public cadastrée le 07/09/2023 à Mr PERRET Nicolas et Mme PERRET Amandine.
- Fixe le prix de vente à 5.00 € le m<sup>2</sup>,
- Précise que tous les frais afférents à cette affaire y compris le géomètre seront payés par Mr PERRET Nicolas et Mme PERRET Amandine.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur PERRET Nicolas n'a pas pris part au débat, ni au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le 30/10/2023  
Le Maire

